

DEVOTION AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.

L'HEURE SAINTE,

JÉSUS CHRIST, en demandant à la bienheureuse Marguerite-Marie la communion réparatrice du premier vendredi du mois, lui avait aussi ordonné de passer *une heure de la nuit du jeudi au vendredi* à honorer l'agonie de son Cœur sacré.

Voici les paroles mêmes de NOTRE-SEIGNEUR :

“ Tu communieras tous les premiers vendredis de chaque mois, et toutes les nuits du jeudi au vendredi, je te ferai participer à cette mortelle tristesse que j'ai bien voulu souffrir au jardin des Olives, laquelle tristesse te réduira, sans que tu le puisses comprendre, à une espèce d'agonie plus rude à supporter que la mort. Et pour m'accompagner dans cette humble prière que je présentai alors à mon Père, *tu le lèveras entre onze heures et minuit et le prosterneras la face contre terre*, tant pour apaiser la divine colère en demandant miséricorde pour les pécheurs, que pour adoucir, en quelque façon, l'amertume que je sentais de l'abandon de mes apôtres, qui m'obligea à leur reprocher de n'avoir pu veiller une heure avec moi ; et, pendant cette heure, tu feras ce que je t'enseignerai.”

Telle est la première révélation sur l'heure sainte. C'est, on le voit, un exercice de prière vocale ou mentale qui a pour objet de rendre hommage au Cœur sacré de Jésus dans l'extrême angoisse qu'il souffrit dans la nuit de sa passion (1).

Les paroles suivantes de la bienheureuse sont propres à servir d'occupation aux âmes pieuses durant ce temps :

“ Considérant attentivement l'unique objet de mon amour au jardin des Olives, plongée dans la tristesse et l'agonie d'une douleur rigoureusement amoureuse, et me sentant fort pressée du désir de participer à ses angoisses douloureuses, il me dit : “ C'est ici où j'ai plus souffert intérieurement qu'en tout le reste de ma passion, me voyant dans un délaissement du ciel et de la terre, *chargée des péchés de tous les hommes*. J'ai paru devant la sainteté de Dieu, qui, sans avoir égard à mon innocence, m'a froissé dans sa fureur, me faisant boire le calice qui contenait tout le fiel et l'amertume de sa juste indignation, et comme s'il eût oublié le nom de Père pour me sanctifier à sa juste colère. Il n'y a point de créature qui puisse comprendre la grandeur des tourments que je souffris alors, et c'est cette même douleur que l'âme criminelle ressent lorsqu'elle est devant le tribunal de la sainteté divine qui s'appesantit sur elle, la froisse, l'opprime et l'abîme en sa juste fureur.”

(1) Pour faciliter cette pratique de piété, à laquelle l'Eglise a attaché une indulgence plénière, il est permis de choisir une heure de la soirée du jeudi au vendredi.